

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle
et numérique

Décision du 15 février 2024 portant nomination d'un membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire

NOR : ECOG2403063S

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, notamment le 3° de son article 4 ;

Vu la décision du 12 avril 2021 portant nomination de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire ;

Vu la proposition du 30 janvier 2024 du ministre chargé du budget,

Décide :

Article 1^{er}

Sur proposition du ministre chargé du budget :

Monsieur Busnel (*Dany*), directeur du pôle pilotage et ressources au sein de la direction régionale des finances publiques des Pays-de-la-Loire et du département de Loire-Atlantique est nommé membre titulaire du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, en qualité de représentant de l'Etat pour un mandat de quatre ans.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 février 2024

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président du Conseil général de l'économie,
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY